



COMMISSION SPORTIVE

Réunion le	09.09.2026
A :	18h00
Fin :	20h30
Présidence :	Mme MASCLE Juliette
Présents :	Mme DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette, Mrs PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas, LORY Joël

ENGAGEMENTS COUPE INDRE

Se sont engagés à ce jour 73 clubs :

US Aigurande, P. Ambrault, AS Ardentes, USAP, US Argy, E. Arpheuilles Clion Saulnay, US Azay le Ferron, FC Bas Berry, SS Bélabre, US Le Blanc, E. Bouges-Céphon, FC Briantes Lacs, ACS Buzançais, BVN, AS Chabris, US La Châtre, SS Cluis, FC Coings Céré, Berrichonne 3, Etoile Cx, FC Fontchoir Cx, La Mifa 36, LTC, ECL St Christophe Cx, EGC Touvent Cx, FC Déols, FC Diors, SS Ecueillé, FC Eguzon, ES Etrechet, US Gatines, AS Ingrandes, SA Issoudun, SC Issoldunois, AS Jeu les Bois, FC Levroux, FC Luant, AS Maron, FC2MT, FCMO, US Montgivray, US Montierchaume, AS Neuvy Pailloux, AS Niherne, AAE Nohant Vic, FC Obterre, JS Palluau, AC Parnac V.A., US Le Poinçonnet, E. Pont Chrétien, ES Poulaines, JLVC Pouligny St Pierre, US Reuilly, EC Sassierges St G., ES Sazeray Vigoulant, AC St Aout, FC2S, FC SSRP, AS St Gaultier Thenay, AS St Lactencin, US St Maur, A St Valentin, US2R, SC Tendu, FC Tournon St M., FC Valp 36, SC Vatan, USB Vendoeuvres, La Vicq Nahon, US Villedieu, US Villegouin, AC Villers, ES Vineuil Brion.

COUPES JEUNES

Ouverture des engagements sur Footclubs lundi 14 septembre 2026

Clôture des engagements le vendredi 25 septembre 2026

Tirages des Coupes de l'Indre U18 « P. Roux », U17 « A. Labrune », U15 « M. Hervault » le mercredi 7 octobre 2026 à 18 heures au District.

1^{er} tour :

P. Roux et A. Labrune le samedi 31 octobre 2026

M. Hervault le samedi 10 octobre 2026

TRESORERIE

Remboursement frais arbitrage aux clubs de D3 soit 39 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
06.09.2026	D3 A	56626555	EGC Touvent Cx 3	AS Maron 1
06.09.2026	D3 A	56626556	AC Villers 2	ECL St Christophe Cx 2
06.09.2026	D3 A	56626558	AC St Aout 1	SC Tendu 1
06.09.2026	D3 A	56626560	A St Valentin 1	SC Issoldunois 1
06.09.2026	D3 B	56626781	ES Sazeray Vigoulant 1	AS Jeu les Bois 1
06.09.2026	D3 B	56626782	US La Châtre 2	FC Valp 36 2
05.09.2026	D3 C	56626940	US Le Blanc 3	FC Tournon St Martin
06.09.2026	D3 C	56626938	FC Obterre 1	FC SSRP 2
06.09.2026	D3 C	56626941	JLVC Pouligny St Pierre 1	SS Bélâbre 2
06.09.2026	D3 C	56626942	FC2MT 2	E. Pont Chrétien 1
05.09.2026	D3 D	56627074	US Villedieu 3	AS Varennes 1
06.09.2026	D3 D	56627070	E. Poulaines-Chabris 2	AS St Lactencin 1

FMI

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs doivent se munir **de feuilles de match papier** au cas où la FMI ne fonctionnerait pas, d'avoir un **listing des licenciés à jour** ou d'utiliser l'application Footclubs compagnon.

Note aux clubs :

Les clubs doivent utiliser : **La nouvelle version FMI (5.0.18)**

Il est très important de répondre au questionnaire envoyé aux clubs en cas d'échec de la FMI afin d'identifier la cause.

Week-end des 05-06/09/2026 :

Retard de transmission, amende 20 €

Départemental 2 Poule A

ST MAUR (Match ST MAUR 2 / ETRECHET) Transmission le 07/09/2026 à 10h50 au lieu du 06/09/2026 à 24h00

Départemental 2 Poule B

USAP 2 (Match USAP 2 / PARNAC) Transmission le 06/09/2026 à 12h36 au lieu du 06/09/2026 à 12h00

Départemental 3 Poule A

ST AOUT (Match ST AOUT / TENDU) Transmission le 07/09/2026 à 14h39 au lieu du 06/09/2026 à 24h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.

INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB(Nouveau)

NOUVEAUTE : NE PAS OUBLIER LA FEUILLE DE PRESSE

LORSQUE LES CAPITAINES OU DIRIGEANTS, L'ARBITRE ONT SIGNES LA FMI AVANT MATCH, ALLER DANS COMPOSITION EN HAUT A DROITE DE L'ECRAN ONGLET "FEUILLE DE PRESSE".

COURRIERS

SC Vatan : match D4B du 6.09.2026, vu pris connaissance

AS Jeu les Bois : en Féminines à 11, les matchs se joueront à domicile à 10h – le nécessaire sera fait auprès de la Poule

US Argy : Réponse faite par mail

Liniez AC : Vu, pris connaissance, un contrôle de l'éclairage sera prévu prochainement par la C.D.T.I.S.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de séance,
J. MASCLE

